

Séance ordinaire

Membres en exercice : 11
Présents : 09
Absents excusés représentés : 2

Présidente de la séance, par délégation du Président : Mme SKOTAREK Karine, Vice-Présidente
Secrétaire de séance : Mme VITELLARO Pascaline

Etaient présents :

MMmes Karine SKOTAREK - Claude DEFLANDRE - Pierre LABBE - Marie-Paule DELOFFRE - Maryline MARLIERE (arrivée au point n°2) - Pascaline VITELLARO - Marie-Louise LEMAIRE - Stéphanie LEMAIRE - Liliane DAQUET.

Etaient absents excusés représentés :

MMmes Alain MENSION représenté par Karine SKOTAREK – Jean-Michel FIRMIN représenté par Marie-Paule DELOFFRE

Objet : Révision du barème de l'aide extra légale.

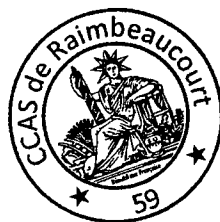
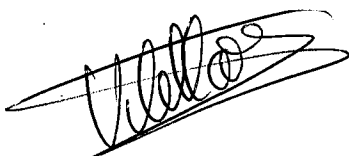
Mme la Vice-Présidente propose aux administrateurs de réviser le barème de l'aide extra-légale à hauteur de 5,68 % avec effet au 1^{er} janvier 2023, comme suit :

Barème de l'aide extra-légale	Barème 2022	Proposition 2023
1	608,47 €	643,03 €
2	912,19 €	964,00 €
3	1 094,21 €	1 156,36 €
4	1 312,18 €	1 386,71 €
5	1 548,76 €	1 636,72 €
6	1 798,07 €	1 900,20 €
7	2 050,25 €	2 166,70 €
8	2 295,82 €	2 426,22 €
9	2 526,07 €	2 669,55 €

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Mme Pascaline VITELLARO



Par délégation du Président,
Mme Karine SKOTAREK
Vice-Présidente du CCAS



Publiée sur le site internet le 15/12/2022